

Vous avez reçu le texte du « Traité établissant une Constitution pour l'Europe ». Du moins les parties I à IV, car, contrairement à ce qui est écrit en page 2, il manque les protocoles et annexes qui pourtant « font partie intégrante » du traité (article IV-442) !

La page 2 de ce texte ne doit pas être lue comme un résumé de la « Constitution » mais comme une lecture partielle et partielle de celle-ci. Voici le texte qui aurait pu être écrit en page 2 si ceux et celles qui diffusent cette « information » sur la Constitution n'étaient pas des partisans du « Oui » .

Ce traité n'est pas démocratique...

- par les modalités de son élaboration : il n'est pas l'œuvre d'une assemblée constituante élue à cet effet, il n'y a pas eu de débats publics organisés. Il n'a même pas été à l'ordre du jour des dernières élections européennes de 2004 !
- par la forme et le contenu : c'est un texte démesurément long et illisible, qui définit jusque dans le détail les politiques à mener pendant les décennies prochaines. Quel sera alors le choix possible pour les électeurs, lors des prochains scrutins ?
- par le principe faussé de la « démocratie participative », qui consiste en un simple droit de pétition limité à « l'application de la Constitution », auquel la Commission n'est pas contrainte de donner suite (Article I-47) ;
- par la répartition des pouvoirs : l'essentiel du pouvoir échoit à des organismes non élus comme la Commission, qui a notamment l'initiative exclusive des lois (Articles I-26 et I-28), alors que le Parlement, seule instance élue démocratiquement, n'a l'initiative ni des lois ni du budget (Articles III-404) ;
- par la quasi-impossibilité de réviser le traité (Articles IV-443 à IV-445).

Ce traité « constitutionnalise » des politiques néolibérales...

- par son principe majeur qui est une « économie ouverte où la concurrence est libre et non faussée » (dès l'Article I-3 et maintes fois répété dans la partie III) ;
- par l'assujettissement des droits sociaux à la compétitivité de l'économie ;
- par les missions attribuées à la Banque Centrale européenne, en particulier l'objectif de la stabilité des prix au détriment de l'emploi (Article I-30).

Ce traité organise une régression sociale manifeste...

- par la porte ouverte aux délocalisations et au dumping fiscal et social, en raison de l'interdiction apportée à toute restriction à la liberté d'établissement des entreprises de service (Article III-144) et à la liberté de circulation des capitaux (Article III-156). Ceci est combiné à l'impossibilité de procéder à une harmonisation fiscale ou sociale (Articles III-171 et III-210) par le haut : l'adoption de la règle de l'unanimité, pour ces questions, est source de blocages ;
- par les insuffisances de la Charte des droits fondamentaux, qui par exemple remplace le « droit au travail » par un simple « droit de travailler » !!! (Article II-75). De plus, elle « ne crée aucune compétence ni aucune tâche nouvelles pour l'Union » (Article II-111) ;

Ce traité sacrifie les services publics...

- par la réduction des services publics à des « services d'intérêt économique général » totalement soumis aux règles de la concurrence et de la rentabilité comme n'importe quelle entreprise (Article III-166 alinéas 1 et 2) ;
- par l'assimilation des aides publiques à des distorsions au dogme de la « concurrence libre et non faussée » (Article III-167 alinéa 1).

Ce traité impose l'augmentation des dépenses militaires sous la dépendance de l'OTAN

- parce que la politique de sécurité et de défense commune de l'Union est soumise aux obligations découlant du traité de l'Atlantique Nord et doit être compatible avec celle de l'OTAN (Article I-41 alinéa 2) ;
- parce que l'OTAN reste le fondement de la défense collective de l'Europe et l'instance de sa mise en œuvre (Article I-41 alinéa 7) ;
- parce que les pays doivent s'engager « à améliorer progressivement leurs capacités militaires » (Article I-41 alinéa 3).



POUR CONSTRUIRE UNE AUTRE EUROPE, REFUSONS CE TRAITE

Ceux qui disent que l'on va voter « pour ou contre l'Europe » mentent ! On va voter pour une manière de faire l'Europe : au service des citoyens ou au service du marché ? Dire non à ce traité constitutionnel est indispensable pour construire une Europe sociale et démocratique.